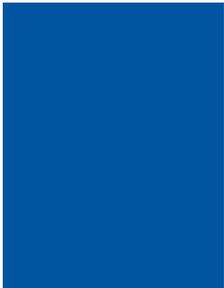


La France en état d'urgence éducative

30 PROPOSITIONS POUR SAUVER L'ÉCOLE,
PRIORITÉ ABSOLUE POUR L'AVENIR

FRANÇOIS-XAVIER BELLAMY



INTRODUCTION

La catastrophe éducative très grave qui touche aujourd'hui la France est désormais largement reconnue. Les enquêtes internationales ne cessent de confirmer, dans tous les domaines, la situation désespérée dans laquelle se trouve aujourd'hui notre pays : son système scolaire, qui fut pourtant l'un des meilleurs au monde, échoue à transmettre les savoirs les plus fondamentaux. Dernier pays en Europe pour l'apprentissage des mathématiques, laissant un jeune majeur sur cinq en très grande difficulté de lecture, la France garde sans discontinuer depuis 2013 le record du système scolaire le plus inégalitaire socialement, au mépris de la promesse républicaine : en France, les enfants des familles modestes, qui paient le prix fort de notre échec collectif, sont condamnés à la relégation comme jamais auparavant.

A la veille de cette année politique décisive pour la France, il n'existe aucun sujet plus urgent pour la France que le relèvement de notre éducation.

Il détermine l'avenir de notre prospérité économique et de notre modèle social, qui ne pourra reposer que sur notre excellence en matière scientifique, technologique, culturelle, dans un monde de plus en plus gouverné par l'innovation et la recherche

Il conditionne notre victoire contre l'archipellisation de la société française, la montée de la violence, et la lutte contre l'islamisme en particulier : aucune poli-

tique sécuritaire, aucun renforcement de l'arsenal judiciaire, ne pourront pallier un échec éducatif global. Nous ne reconstruirons une civilité partagée qu'en transmettant de nouveau une culture commune, qui puisse susciter l'aspiration de tous les jeunes Français.

Enfin, il constitue une urgence vitale du point de vue démocratique : aucun débat public n'est possible, aucune liberté véritable n'est permise, sans les fondements de raison et de culture qui permettent à un citoyen de participer pleinement à la vie civique.

La catastrophe éducative que nous traversons ne date pas d'hier : toutes les familles politiques qui ont gouverné dans les dernières décennies y ont leur part de responsabilité, et le quinquennat qui s'achève n'échappe pas à la règle... Tout est à reconstruire aujourd'hui. Ce constat est trop grave pour être utilisé comme une occasion de querelle politicienne ; il ne doit conduire qu'à une prise de conscience collective. C'est dans cet esprit que, après avoir tenté, parmi bien d'autres, de lancer l'alerte sur la gravité de la situation, j'ai voulu formuler des propositions concrètes, non exhaustives mais indispensables, en parallèle du travail déjà effectué par notre famille politique. L'éducation doit devenir le sujet majeur pour tous les Français, en cette année présidentielle ; de lui dépend en effet la survie de notre pays.

François-Xavier Bellamy

REDONNER À L'ÉCOLE SA MISSION : TRANSMETTRE LES SAVOIRS FONDAMENTAUX

La première urgence consiste simplement à réaffirmer la mission fondamentale de l'école, celle de la transmission du savoir : c'est par l'instruction que l'école peut éduquer. Fragilisée par la dispersion des objectifs qui lui ont été imposés, par la diminution du temps et de l'importance accordée aux savoirs fondamentaux, par la multiplication des réformes programmatiques et l'instabilité des modes pédagogiques, fragilisée enfin et surtout par une critique systématique du principe même d'une transmission du professeur vers l'élève, l'école ne parvient plus aujourd'hui une appropriation par les élèves des fondamentaux indispensables. Il est urgent de résoudre ce problème crucial.

Le recentrage sur les enseignements fondamentaux doit aller de pair avec une concentration toute spéciale des efforts sur le plus jeune âge¹. Une immense partie de la réussite scolaire se joue dès l'école maternelle et primaire. Des études montrent que la réussite dans le supérieur est plus corrélée au niveau en sixième qu'à l'origine sociale² : l'essentiel se joue donc avant le collège. Or depuis les années 1980, la dépense éducative est concentrée sur le cycle secondaire au détriment de la maternelle et du primaire : les dépenses de la France par élève de primaire sont inférieures de 10,2% à la moyenne des pays de l'OCDE. Il faut donc opérer un rééquilibrage indispensable des priorités pédagogiques et budgétaires.

1. À l'école primaire, consacrer au moins 50 % du temps scolaire à l'apprentissage du français³, et au moins 25% aux mathématiques⁴.

2. Lancer un plan massif de tutorat pour l'apprentissage de la lecture rassemblant

1 Les travaux du prix Nobel James Heckman démontrent que les effets des actions engagées pour la réussite d'un enfant sont d'autant plus forts qu'on intervient tôt – pour un coût d'ailleurs moindre. Un dispositif en Caroline du Nord a par exemple montré que pour 1 dollar investi lors de la petite enfance (0-5 ans), la collectivité économise 6,30 dollars, soit un retour sur investissement de 13%.

2 « Quelle entrée des jeunes dans la vie adulte ? » (Insee Première, février 2017) : « Toutes choses égales par ailleurs, [le niveau acquis en 6e] joue plus sur le destin scolaire des jeunes que le sexe, l'origine sociale, le lieu de résidence, le type d'établissement, ou encore l'âge d'entrée en 6e. » (expérience menée en 2007)

3 Contre 42% en CPE, CE1 et CE2, et 33% en CM1 et CM2 actuellement.

4 Actuellement 5h/24h du CP au CM2.

enseignants, associations, structures culturelles publiques et privées, libraires et éditeurs, à destination des enfants qui ont des difficultés de lecture⁵ et des parents qui en auraient aussi besoin.

3. De l'école primaire jusqu'au baccalauréat, augmenter significativement la part des exercices d'apprentissage par cœur (poésies, leçons...).
4. À l'école primaire, renouer partout avec le système des notes, qui a cessé d'être la norme au profit d'une évaluation par « compétences » approximative, inutile et injuste.⁶
5. Au collège, supprimer les activités périphériques qui se font au détriment de la mise en œuvre effective des enseignements prévus par les programmes scolaires ; supprimer les EPI.
6. Revenir sur la réforme du lycée, mettre fin au « lycée à la carte », redonner priorité à la cohérence dans le choix des matières suivies en rétablissant un système de filières. Recréer les classes, qui constituent le cadre le plus efficace pour accompagner le parcours des élèves .
7. Créer sur tout le territoire des internats à encadrement très renforcé pour les élèves qui sont exclus définitivement d'un établissement ; une exclusion ne doit pas conduire simplement à une réinscription dans un autre établissement proche. Les parents qui refuseraient cette solution pourront trouver eux-mêmes un nouvel établissement pour leur enfant.

5 200 000 enfants concernés, selon l'association Vers Le Haut.

6 Dans le Livret scolaire unique, en primaire, il n'y a pas de place possible pour les notes : l'évaluation est déterminée selon quatre niveaux possibles de compétences en fonction d'objectifs d'apprentissage (non atteints, partiellement atteints, atteints, dépassés).

REDONNER AUX ENSEIGNANTS LES MOYENS DE LEUR MISSION

Les professeurs sont les acteurs essentiels de l'instruction. Toutes les études le montrent : de tous les paramètres qui font un système éducatif, « l'effet maître » est le plus décisif dans la réussite des élèves. La désaffectation profonde qui touche ce métier, et qui n'a cessé de s'aggraver au cours des dernières années, est donc un enjeu majeur pour la qualité du système scolaire en France : pour relever notre école, il faut attirer les talents, mieux les former, mieux les soutenir, mieux les rémunérer, et leur donner les perspectives de carrière auxquelles ils ont droit.

8. Revoir les méthodes de recrutement en amont : redonner la primauté à l'évaluation des connaissances, mettre fin à l'exercice vide des « entretiens de motivation » laissant place à des biais arbitraires ou idéologiques. Supprimer la réforme du CAPES.

9. Augmenter le temps passé sur le terrain au contact de collègues confirmés pour les enseignants en formation. Augmenter le temps de formation consacré à la gestion de l'autorité et à la résolution des difficultés pédagogiques dans une classe. Poursuivre le tutorat au-delà de la première année de stage.

10. Confier la formation des enseignants à des collègues expérimentés qui exercent encore devant des élèves.

11. Augmenter les salaires du personnel enseignant de 20% en moyenne.⁷

12. Changer la méthode d'affectation dans les établissements : la carrière de chaque enseignant doit être gérée par un interlocuteur identifié, avec lequel il puisse échanger régulièrement. Faire alterner de façon cohérente les affectations dites difficiles et celles réputées plus faciles, pour répartir l'effort sur l'ensemble du corps enseignant et des moments de carrière. N'attribuer les affectations difficiles qu'aux professeurs ayant déjà eu une première expérience ; ne plus y affecter, comme c'est encore le cas aujourd'hui, de jeunes enseignants en formation ou tout juste titularisés.

⁷ La France offre à ses enseignants, tous niveaux confondus, des salaires inférieurs de 22% à la moyenne des pays développés en milieu de carrière : c'est indigne de la place que doit occuper le métier d'enseignant au sein d'une société.

13. Développer des politiques d'incitations pour les zones les moins prisées : formations complémentaires, points supplémentaires de carrière, soutien renforcé sur le plan pédagogique et appui matériel pour le logement et les transports.
14. Améliorer l'évaluation des enseignants : faire évoluer les conditions de l'inspection, pour qu'elle ne soit plus un exercice très rare et formel ; en parallèle, développer les moyens disponibles pour que les enseignants puissent évaluer leur propre pratique, en développant des référentiels pour estimer l'amélioration des résultats de leurs élèves notamment, en prenant en compte le contexte pédagogique (à l'exemple du système mis en place au Royaume-Uni notamment).
15. Encourager davantage le partage des contenus de cours (via des plateformes hébergées par l'Éducation nationale) et des bonnes pratiques, et ouvrir davantage les cours aux autres professeurs pour renforcer l'aide et le conseil mutuels.
16. Soutenir les chefs d'établissement en favorisant notamment le lien et l'échange de bonnes pratiques entre collègues – par exemple pour la gestion d'emplois du temps ou le recrutement des professeurs principaux, afin de ne plus les laisser seuls face aux difficultés ; consulter les chefs d'établissement en amont de toute réforme qui affecte l'organisation interne des établissements et donner plus de poids aux remontées de terrain.
17. Améliorer les dispositifs de sécurité visant à protéger l'enceinte des établissements scolaires, en développant le lien entre les forces de l'ordre locales et les équipes de direction des établissements, pour améliorer la prévention, la lutte contre la drogue, ou contre la radicalisation. Écarter les personnes fichées S de tout emploi dans l'éducation nationale.
18. Augmenter les effectifs de personnels éducatifs non enseignants dans les établissements scolaires, notamment de CPE, surveillants, professionnels de médecine scolaire et psychologues.
19. Réduire fortement la part du personnel non enseignant dans les structures administratives, au profit de la nécessaire revalorisation salariale des enseignants ; la France affecte 58% du budget de l'éducation aux salaires des enseignants, l'objectif doit être d'atteindre l'équilibre du meilleur quartile du classement de l'OCDE, qui leur affecte 75% du budget.⁸

⁸ Le personnel non enseignant constitue près de 30% des effectifs de l'Éducation nationale et son volume tend à croître (224 000 en 2008, 300 000 en 2020). La France affecte 58% du budget de l'éducation aux salaires des professeurs, là où

REMETTRE LES PARENTS AU COEUR DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE LEURS ENFANTS

Aider les parents à être les meilleurs éducateurs possible, c'est la solution la plus intuitive, la plus efficace, la moins coûteuse, et surtout la plus respectueuse de la responsabilité première des parents pour l'éducation de leurs enfants. La réussite des enfants est très liée au contexte familial dans lequel ils évoluent ; or beaucoup de parents sont eux-mêmes en difficulté dans leur mission éducative. Il faut leur permettre de retrouver confiance, les impliquer davantage, les associer au travail des enseignants, et leur donner les moyens de leur responsabilité.

20. Faire diffuser des conseils-clés aux parents d'élèves via les canaux de professionnels en contact avec eux (pédiatres, enseignants, associations), comme :

- contrôle des heures de coucher et temps suffisant de sommeil
- limitation du temps d'écran et vigilance portée sur les contenus consultés
- lecture quotidienne avec les enfants
- régularité et diversité de l'alimentation

21. Proposer des séances de formation pour les parents en fonction de l'âge de l'enfant (entrée à l'école, prévention des risques liées à l'accès à des contenus pornographiques, lutte contre les conduites addictives, aide aux devoirs, etc.).

22. Mobiliser davantage les familles au sein des établissements scolaires : encourager les collaborations entre parents et professeurs ; mettre les parents en relation pour qu'ils puissent partager leurs bonnes pratiques – dispositif ayant déjà fait ses preuves, et très peu coûteux.

23. Garantir la liberté éducative, et rétablir pour cela le régime d'autorisation de l'Instruction en Famille (IEF).

24. Inciter les entreprises à prendre davantage en compte la situation spécifique des parents de jeunes enfants : faciliter le temps partiel pour les parents de jeunes enfants, autoriser le décalage des horaires quand cela est possible, intégrer au bilan extra-financier

le meilleur quartile du classement de l'OCDE leur affecte 75% du budget ; mais la France consacre aussi 22% de ce budget aux fonctions centrales et support, contre 10% dans le meilleur quartile de l'OCDE : c'est un déséquilibre qu'il faut résoudre.

des entreprises des indicateurs sur la prise en compte de la parentalité (par exemple le nombre total de collaborateurs ayant repris le travail au terme d'un congé parental et qui sont toujours employés 12 mois après la reprise du travail).

LIBÉRER L'ÉCOLE DE L'OMNIPRÉSENCE DU NUMÉRIQUE, FREIN À L'APPRENTISSAGE

Les dangers des smartphones et ordinateurs dans l'enceinte de l'école sont aujourd'hui clairement identifiés : diminution majeure des capacités d'attention, diminution du temps consacré à l'étude ou à la lecture, exposition à des contenus choquants ou addictifs, impacts sur le sommeil et sur la vue, phénomènes répétés de harcèlement, fragilisation de l'estime de soi...

Sur le plan purement scolaire, les données scientifiques disponibles⁹ montrent que les écoles qui appliquent une interdiction stricte de l'utilisation des téléphones mobiles ont de meilleurs résultats. D'une manière plus générale, un rapport de l'OCDE¹⁰ a conclu que « dans les pays où il est plus courant pour les élèves d'utiliser Internet à l'école dans le cadre du travail scolaire, leur performance en compréhension de l'écrit a reculé entre 2000 et 2012, en moyenne. »

25. Exclure l'utilisation des écrans à l'école au primaire, au collège et au lycée, sauf cas d'usage impérieux.

26. Rendre pleinement effective, au primaire et au collège, l'interdiction de l'utilisation des téléphones portables, théoriquement applicable depuis 2018 mais encore insuffisamment mise en œuvre ; élargir cette interdiction au lycée.

27. Travailler à reconstituer la capacité d'attention des jeunes en développant notamment toutes les activités qui y contribuent, par exemple le « quart d'heure lecture ».

9 CEP Discussion Paper No 1350, Richard Murphy et Louis-Philippe Beland, London School of Economics, 2015. Les chercheurs ont comparé les résultats d'écoles de Birmingham, Londres, Leicester et Manchester avant et après interdiction des téléphones. Le constat était sans appel : les résultats scolaires ont progressé après l'interdiction, et c'était parmi les élèves les plus en difficultés scolaires et financières que les progrès étaient les plus importants. « Autoriser les téléphones dans les écoles nuirait le plus aux élèves les moins performants et à faible revenu. »

10 Rapport Connectés pour apprendre ? (OCDE, 2015). « Seuls 42 % des élèves de Corée et 38 % de ceux de Shanghai (Chine) indiquaient utiliser des ordinateurs à l'école – un pays et une économie qui figuraient pourtant en 2012 parmi les plus performants aux évaluations informatisées de compréhension de l'écrit électronique et de mathématiques du Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA). À l'inverse, dans les pays où il est plus courant pour les élèves d'utiliser Internet à l'école dans le cadre du travail scolaire, leur performance en compréhension de l'écrit a reculé entre 2000 et 2012, en moyenne. »

REVALORISER LES FILIÈRES D'APPRENTISSAGE

Les pays où le taux de chômage chez les jeunes est le plus faible, et où la qualité de l'instruction pour tous est globalement meilleure, sont aussi ceux dans lesquels la course aux diplômes du supérieur est la moins répandue (en Allemagne par exemple) : les comparaisons internationales suffisent à montrer l'absurdité du projet, développé en France depuis la loi Jospin, de fixer comme critère de la réussite pour tous le baccalauréat et les diplômes de l'enseignement supérieur. Le système éducatif doit reconnaître et promouvoir toutes les formes d'excellence, afin d'accompagner chaque jeune vers sa propre réussite.

28. Concentrer l'apprentissage dans les CFA et développer le modèle des écoles de production : un tiers du temps des élèves y est consacré à des enseignements généraux, deux tiers sont passés en équipe, avec un maître professionnel qui enseigne son métier. Les productions des élèves répondent à des commandes réelles, ce qui permet de se familiariser avec l'exigence du monde du travail. Ces structures permettent d'obtenir un taux d'insertion très fort.

29. Soutenir massivement l'alternance en instaurant un dispositif « zéro charge patronale » pour tout recrutement d'un apprenti. Le gouvernement a mis en place, dans son plan de relance, une aide financière de 5 000 euros pour un apprenti de moins de 18 ans, et de 8 000 euros pour un apprenti majeur : il est préférable de transformer ce dispositif en une exonération de charges pérenne.

FAIRE DE LA REFONDATION DE L'ÉCOLE UNE PRIORITÉ POLITIQUE PARTAGÉE

L'école est le creuset et la condition de la démocratie. Elle est pourtant beaucoup trop peu évoquée dans le débat public, et en particulier dans le travail parlementaire : la plupart des mesures éducatives sont aujourd'hui décidées sans passer par la loi, ce qui conduit la représentation nationale à être trop rarement saisie de ces enjeux pourtant vitaux pour l'avenir de la France. Il est impératif, en particulier dans les années qui seront nécessaires à la refondation du système éducatif, de garantir que cet effort sera au sommet des priorités politiques de la nation, et qu'il fera l'objet d'un contrôle parlementaire exigeant.

30. Dès le début du prochain quinquennat, des engagements précis devront être publiés devant les Français par le Président de la République, sur le plan des moyens et des résultats à atteindre. Le ministre en charge de ce sujet devra rendre compte de l'avancée des objectifs fixés lors d'une session dédiée des deux chambres du Parlement, au moins une fois chaque année.

